LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

ATTIJARI VALEURS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993 Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac- 1053 Tunis

La société « ATTIJARI VALEURS SICAV » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 avril 2017.

En conséquence, le Conseil d'Administration réuni le 21 avril 2017 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 mai 2017 à 15 heures, au siège social de la société « ATTIJARI BANK », sis au 24, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord- 1080 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale;
- Prise d'acte de l'agrément de la liquidation anticipée de la société;
- Ouverture de la phase de liquidation de la société ;
- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.